

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JANVIER 2018 A 20H30

Le dix-neuf janvier deux mille dix huit à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra,

Procurations :

Mme. BASMOREAU Stéphanie donne pouvoir à M. GIRAULT Bruno

Mme DONZIER Emmanuelle donne pouvoir à M. PRADES Guy

Absent(e)(s) : Mme DANET Clothilde

Sandra DAUSEND, est élue secrétaire.

Convocation du 13 janvier 2018,

Ajout à l'ordre du jour 1 délibération, approuvé à l'unanimité :

Délibération : Fonds Départemental de Péréquation

Approbation et signature du procès verbal de la séance précédente :

Finances
Anne Jubault-Brégler

Délibération n°1/19-01-2018 : Rajout d'une facture 2017 en budget investissement 2018, approuvé à l'unanimité.

Le maire informe le conseil que suite à un problème d'imputation comptable la facture de travaux de l'entreprise Le Chat La Griffes de l'impression, pour l'impression des documents du PLU, transmise pour règlement pour un montant de 2523.92 € TTC en septembre 2017 et non reçu en mairie n'a pu être ni traitée, ni payée.

Celle-ci n'ayant pas été portée en « restes à réaliser » auprès du comptable public, le Maire demande au Conseil son accord pour régler dès maintenant la dite facture au compte 202.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

URBANISME

Impression des documents du PLU 2523.92€ TTC Article 202 entreprise Le Chat la Griffes de l'impression

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération n° 2/19-01-2018: subventions hôpital de houdan 2017& 2018, approuvé à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser : à l'hôpital local de Houdan :

- 1008,00 € de subvention pour l'année 2017
- 1008,00 € de subvention pour l'année 2018

Délibération n° 3/19-01-2018 : Décision garantir emprunt Habitat Eurélien, Approuvé à l'unanimité,

Pour la construction de 6 logements à l'emplacement de l'ancienne poste, l'Habitat Eurélien doit souscrire un emprunt auprès de la caisse des dépôts et Consignations, soit d'un montant total de financement CDC de 465 000€.

Les collectivités (Commune et Conseil Départemental) doivent garantir cet emprunt à raison de 50% chacun (soit 232 500€).

Dans un premier temps l'Habitat Eurélien sollicite un accord de principe qui sera entériné ultérieurement par une deuxième délibération conformément au modèle qui nous sera adressé (pour information cette garantie de prêt ne rentre pas dans le ratio d'endettement des finances de la commune).

Délibération n° 4/19-01-2018 : fonds départemental de péréquation, approuvé à l'unanimité

Le Conseil municipal sollicite une subvention de **1600.95 €**, au titre du Fonds Départemental de Péréquation 2017, pour les travaux et achats divers effectués en investissement sur l'exercice 2017.

Agglo du Pays de Dreux
Patrick Mouchard

Délibération n° 5/19-01-2018 : Rythme scolaire passage à 4 jours, approuvé à l'unanimité

Dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 portant dérogation quant à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques, le conseil municipal en accord avec le conseil syndical du regroupement pédagogique des bords de Vesgre ainsi qu'avec le conseil d'école, sollicite le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale afin qu'il lui accorde le retour à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour les deux écoles à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018, les horaires proposés sont décrits dans les tableaux suivants :

École Maternelle de ROUVRES					
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Matin	9H00	9H00	9H00	9H00	
	12H00	12H00	12H00	12H00	
Après midi	13H25	13H25	13H25	13H25	
	16H25	16H25	16H25	16H25	
Durée/jour	6h00	6h00	6h00	6h00	Total 24 h00

École Élémentaire de BERCHERES/VESGRE					
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Matin	8H50	8H50	8H50	8H50	
	11H50	11H50	11H50	11H50	
Après midi	13H30	13H30	13H30	13H30	
	16H30	16H30	16H30	16H30	
Durée/jour	6h00	6h00	6h00	6h00	Total 24 h00

Le marché "transports scolaires" de notre regroupement pédagogique arrive à échéance à la fin de cette année scolaire. Pour la rentrée de septembre 2018 un nouvel appel d'offre mentionnant la possibilité de cette nouvelle organisation du temps scolaire sera publié au mois de février 2018.

Information : Point sur le développement de la fibre sur le territoire de la commune

Le syndicat Eure et loir numérique prévoit le déploiement de la fibre optique sur Berchères sur Vesgre pour le deuxième semestre 2018. Tous le territoire de la commune de Berchères-Sur-Vesgre serait couvert, y compris le hameau de La ville l'Évêque jusqu'à la commune de Boissets. Eure et loir Numérique prévoit de faire passer la fibre dans les fourreaux Orange existants. Si, ceux-ci n'existent pas, il devrait procéder soit à des travaux de génie civil pour l'enfouissement de la fibre, soit passer la fibre en aérien. Eure et loir devrait adresser incessamment à la mairie un planning des travaux projetés.

Manifestations - Associations - Médiathèque
Emmanuelle Donzier - Guy Prades

Informations manifestations :

- **11 novembre** : Réflexion à avoir sur les cérémonies du 11 novembre 2018 ; Celle-ci sera la cérémonie du centenaire de l'armistice de la grande guerre

- **Cluedo 2018** : Le Cluedo aura lieu le 2 juin 2018, le lieu sera précisé ultérieurement.

- **Vœux 2018** : Cette année encore malgré les pourparlers en cours pour la vente du château, merci au propriétaire d'avoir accepté notre demande de nous accueillir et surtout à Djamila et Adil de lui avoir transmis celle-ci et de nous recevoir comme toujours à bras ouvert, avec tellement de gentillesse et de dévouement.

Plus de 200 Berchèriens, officiels et amis se sont retrouvés le samedi 13 janvier pour un sympathique moment convivial autour des canapés et rafraichissements.

-**La fête des mères** : elle avait lieu chaque année et un arbre était planté pour les enfants nés l'année passée. Cette année l'intitulé de cette cérémonie et la date seront modifiés pour mieux valoriser « la nouvelle naissance ». Une information sera envoyée aux personnes concernées.

-**8 mai** La commémoration du 8 mai aura lieu au monument aux morts avec un dépôt de gerbe. Bien sûr, les habitants sont les bienvenus pour cette cérémonie du souvenir.

-**14 juillet** feux d'artifice et divertissements sont à l'étude et le choix de la date pour le feu d'artifice 13 ou 14 juillet n'est pas encore arrêté.

Celle-ci sera confirmée ultérieurement.

Action Sociale

Pour nos anciens de plus de 80 ans :

17 Colis ont été remis aux anciens qui ne pouvaient se déplacer au repas.

Une trentaine d'enfants accompagnés par un parent ont assisté au film du spectacle de Noël au cinéma d'Anet.

Urbanisme *Bruno Girault*

Délibération n° 6/19-01-2018: augmentation du tarif horaire de Madame CNUDD pour assistance au traitement des dossiers d'urbanisme, Approuvé à l'unanimité

Le B.E. (bureau d'étude Mme CNUDD) qui nous assiste au traitement de nos divers dossiers d'urbanisme, fait part de l'augmentation des ses tarifs de 12€ à 14€.

Pour information cette année **27 déclarations préalables, 8 permis de construction et 1 permis modificatif** dossiers ont été traités par le service urbanisme de la mairie dont **2** avec l'assistance de Madame CNUDD pour une dépense de 73.20€.

Pour rappel en 2016 : **7 permis de construire et 2 permis modificatif et 23 déclarations préalables** ont été traités par la commune et transmis pour contrôle à la communauté d'Agglo ; coût de l'opération : **3817€ !.....**

Le conseil fait part des sa satisfaction d'avoir dénoncé la convention liant la commune au service urbanisme de la communauté d'Agglo et ainsi sur ces économies réalisées.

Il fait part également de sa gratitude envers les personnes de la commune qui se sont investies pour traiter cette année les dossiers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du tarif horaire du Bureau d'étude de Madame CNUDD, et donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant au contrat.

Délibération n° 7/19-01-2018: mandatement d'un avocat suite au recours contre le PLU exercé par un habitant de Berchères auprès du Tribunal Administratif. Approuvé à l'unanimité

Un habitant de Berchères-sur-Vesgre a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour éventuellement mandater un avocat afin de défendre les intérêts de la commune, et ceux de ses habitants si cela s'avérait nécessaire. La demande concerne un terrain constructible rue des Garennes.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour, si cela s'avérait nécessaire, mandater un avocat pour défendre les intérêts de la commune auprès des Tribunaux.

Délibération n° 8/19-01-2018: Location terrain croix coco. Approuvé à l'unanimité

La commune est propriétaire d'un terrain 16U rue du Mesnil Simon, 28260 – BERCHERES-sur-VESGRE, cadastré section ZD n° 38 d'une surface de 6.890 m², classé au P.L.U. en Zone Ap en nature de landes.

La commune donne à compter de ce jour aux bénéficiaires un droit d'occupation précaire et révocable dans les termes et conditions de la convention et de l'article L 221-2 du Code de l'Urbanisme sur le terrain cadastré section ZD n° 38 pour une contenance de 6.890 m², visé par les Parties.

Le terrain est mis à la disposition des bénéficiaires à usage exclusif pour y parquer un cheval.

Aucune autre utilisation que celle définie ci-dessus ne sera autorisée sous peine de révocation immédiate de plein droit et sans formalité.

Pendant toute la durée de cette occupation, les bénéficiaires s'obligent à s'acquitter annuellement d'une indemnité de 500 € à la date anniversaire de la signature du présent Bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la location du terrain cadastré ZD38 dans les termes définis par le projet de bail annexé à la présente délibération. Il donne pouvoir au Maire pour signer ce bail et tous documents y afférant.

Travaux

Pascal Philippot, Patrick Mouchard

Informations :

RD 933

Les travaux de plantations sont en cours de finition

Enfouissement réseau aérien route de Rouvres

En cours de finition également la pose des lampadaires. (Trois sur quatre ont été posés).

Communication

Sandra Dausend

Information :

Le Bulletin Municipal : Point sur l'avancement de sa réalisation. Mme Dausend demande à chacun de finaliser les différents articles et photos. La distribution est prévue courant février 2018.

Coordonnées utiles : Point sur la mise à jour des coordonnées utiles : à finaliser.

Site informatique : Madame Sandra DAUSEND poursuit la mise à jour du site informatique ; les diverses informations, renseignements ou modifications lui sont communiqués par les conseillers.

Personnel
Anne Jubault-Brégler - Pascal Philippot

Informations :

Commission du personnel comme prévu Monsieur Bacoup a pris son poste le 2 janvier 2018 pour une durée de 1 an renouvelable, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le document unique : sa mise à jour est en cours et son approbation sera soumise au conseil municipal dans le courant du premier semestre.

Syndicats

Délibération n° 9/19-01-2018: Nomination des délégués auprès du nouveau Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières : SBV4R, approuvé à l'unanimité

Le maire propose de renommer les délégués élus en 2014 pour le syndicat de la basse Vesgre si ceux-ci sont d'accord pour continuer leur mission. Messieurs MOUCHARD et PRADES souhaitent renouveler leur mandat de délégué auprès du SBV4R. Il n'y a pas d'autres candidats qui se proposent.

Le conseil municipal vote à mains levées et nomment :

- Titulaire : Monsieur Patrick Mouchard
- Suppléant : Monsieur Guy Prades

Délibération n° 10/19-01-2018: Nomination des délégués auprès du nouveau Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY), approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 en date du 24 novembre 2017 portant création du : **Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY)** par fusion entre le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région Prouais-Rosay (SIEPRO) et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus (SIERO) ;

Vu l'article 7 des statuts détaillant le fonctionnement du SIE-ELY,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY,

Le maire propose de renommer les délégués élus en 2014 pour le syndicat SIEPRO si ceux-ci sont d'accord pour continuer leur mission. Messieurs GIRAULT et VEZIEN souhaitent renouveler leur mandat de délégué auprès du SIE ELY. Il n'y a pas d'autres candidats qui se proposent.

Le conseil municipal vote à mains levées et nomment :

- Titulaire : Monsieur Bruno Girault
- Suppléant : Monsieur Nicolas Vezien

Information : Syndicat de la Vaucouleurs usine de décarbonatation

Les travaux de l'usine de traitement du calcaire construite à Saint Lubin est en cours de fonctionnement depuis le 18 décembre.

Une note d'information a été envoyée à tous les habitants.

Information : 01.01. 2020 date à laquelle la compétence eau revient aux communautés d'Agglo.

Cette disposition ne pourrait ne pas s'appliquer si un nouveau syndicat était créé regroupant plusieurs anciens syndicats comme pour ci-dessus le SIE-ELY et SBV4R.

D'autres informations sembleraient indiquées que cette date butoir pourrait être reportée en 2026.

Décisions municipales
Pascal Philippot

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT),
délibération 10 en date du 28 mars 2014*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 2 parcelles.
- Acceptation de Don pour la Mairie 70 euros.

La séance est levée à 23h53

